



Porsche Club
Motorsport



PORSCHE MOTORSPORT SERIES

REGLEMENT TECHNIQUE 2021

ARTICLE 1 : MODIFICATIONS

Tout ce qui n'est pas expressément autorisé par le présent règlement est interdit. Le remplacement de pièces quel qu'en soit le motif ne peut se faire que par des pièces strictement identiques à l'origine sauf mention contraire dans le présent règlement.

ARTICLE 2 : VOITURES ADMISES

Toute Porsche munie des éléments de sécurité prévus à l'article 3 du présent règlement.

Les voitures engagées en **PORSCHE SPRINT CHALLENGE FRANCE** sont réparties en 5 groupes :

- Groupe 997 : 997 GT3 Cup.
- Groupe 991-1 : 991 GT3 Cup phase I.
- Groupe 991-2 : 991 GT3 Cup phase II.
- Groupe M : 996, 997 ou 991 GT3 Cup dont les modifications dépassent celles autorisées dans les groupes 997 et 991.
- Groupe R : 997 GT3 R et 991 GT3 R.

Les voitures engagées en **PORSCHE MOTORSPORT SPORT CUP SERIES** sont réparties en 8 groupes :

- Groupe GT3 : 996 GT3/GT3 RS et 997 GT3/GT3 RS.
- Groupe 991 GT3 : 991 GT3/GT3 RS.
- Groupe GT4 : Cayman GT4.
- Groupe GT4 MR : Cayman GT4 Clubsport/MR.
- Groupe 996 Cup : 996 GT3 Cup.
- Groupe Classic : tous moteurs refroidis par air, et moteurs avant produits avant 1996
- Groupe 718 SC : Cayman 718 Sport Cup.
- GTS : toutes Porsche de route modifiées pour la compétition ne correspondant pas à la réglementation des autres groupes de la **PORSCHE MOTORSPORT SPORT CUP SERIES**.

Sauf mention particulière dans le présent règlement technique, les voitures participant à la **PORSCHE SPRINT CHALLENGE FRANCE** doivent être conforme à l'homologation ou au règlement de la Carrera Cup de l'époque de construction. Toute voiture modifiée au-delà des tolérances indiquées dans le présent règlement technique est automatiquement classée en Groupe M.

ARTICLE 3 : SECURITE

3.1 EQUIPEMENTS OBLIGATOIRES

Les voitures participant aux **PORSCHE MOTORSPORT SERIES** doivent être équipées au minimum des éléments de sécurité suivants (liste non limitative) : arceau boulonné 6 points, siège baquet,

harnais de sécurité 6 points, extincteur manuel 2 kg, filets de protection latérale fixés sur l'arceau de sécurité, coupe-circuit, crochets de remorquage avant et arrière. L'ensemble de ces éléments de sécurité doivent être conformes aux exigences figurant dans l'article 253 de l'annexe J de la réglementation FIA en cours de validité.

L'installation d'un coupe-harnais/marteau-brise-vitre à portée de main du pilote lorsque celui-ci est sanglé dans son siège est conseillée.

Les pilotes doivent porter les équipements de sécurité figurant dans les prescriptions générales de la FFSA. Le port d'une combinaison et de sous-vêtements aux normes FIA 8856-2000 et d'un HANS sont obligatoires.

3.2 FONCTIONNEMENT ET PRESENTATION

Toutes les voitures engagées en **PORSCHE MOTORSPORT SERIES** doivent être en bon état de fonctionnement et de présentation. Les commissaires techniques se réservent le droit d'établir un rapport au Directeur de Course qui prendra toute décision qu'il jugera nécessaire afin d'interdire éventuellement l'accès à la piste à toute voiture qui pourrait présenter un danger potentiel pour son pilote ou les autres concurrents en raison de son état.

ARTICLE 4 : CONFIGURATION DES VEHICULES

4.1 PORSCHE SPRINT CHALLENGE FRANCE

4.1.1 CARROSSERIE

- Groupes 997 et 991 : matériaux et formes conformes au règlement de la Porsche Carrera Cup correspondant au modèle et à l'année du modèle engagé.
- Groupe M : matériaux et formes libres sous réserve de la conformité au passeport technique de l'auto et d'avoir été utilisés en compétition à l'époque.
- Groupe R : matériaux et formes conformes à la description technique des voitures fournies par Porsche Motorsport.

4.1.2 MOTEUR

Toutes les voitures engagées en **PORSCHE SPRINT CHALLENGE FRANCE** doivent être équipées de silencieux d'échappement limitant le bruit à un niveau maximal de 100 dB (A) à 3 800 tr/mn ou 75 % du régime maxi mesuré à l'aide d'un sonomètre placé avec un angle de 45° par rapport à l'axe du tuyau d'échappement à 50 cm de la sortie de l'échappement et à 50 cm (\pm 10 cm) du sol conformément à la réglementation FFSA en vigueur.

Le liquide de refroidissement est interdit.

- Groupes 997 et 991 : système et collecteurs d'admission, collecteurs d'échappement, système d'échappement avec silencieux centraux et latéraux lorsqu'ils existent, type et environnement moteur conformes au règlement de la Porsche Carrera Cup correspondant au modèle engagé. Le système d'échappement complet est obligatoire. La suppression des silencieux latéraux (gamelles) est interdite même sur les circuits où cette suppression était autorisée en Porsche Carrera Cup.
- Groupe M : libre sous réserve que le type et le matériau du bloc moteur correspondent au modèle de l'auto, de la conformité au passeport technique et d'avoir été utilisés en compétition à l'époque.

- Groupe R : conforme à la description technique des voitures fournie par Porsche Motorsport.

4.1.3 TRANSMISSION

- Groupes 991 : rapports de boîte, rapport de pont, commande et type de boîte conformes au règlement de la Porsche Carrera Cup correspondant au modèle engagé.
- Groupe 997 : rapports de boîte, rapport de pont, commande et type de boîte conformes au règlement de la Porsche Carrera Cup correspondant au modèle engagé. L'ajout d'un système de changement de rapports au volant (palettes) qui est autorisé.
- Groupe M : rapports de boîte, rapport de pont et commande de boîte libres sous réserve de la conformité au passeport technique de l'auto et d'avoir été utilisés en compétition à l'époque. Le type de boîte doit correspondre à l'année et au modèle de la voiture.
- Groupe R : rapports de boîte, rapport de pont et commande de boîte conformes à la description technique des voitures fournie par Porsche Motorsport.

4.1.4 JANTES ET PNEUS

- Groupes 997 et 991 : dimensions conformes au règlement de la Porsche Carrera Cup correspondant au modèle engagé.
- Groupe M : dimensions libres sous réserve de la conformité au passeport technique de l'auto et d'avoir été utilisés en compétition à l'époque.
- Groupe R : dimensions conformes à la description technique des voitures fournie par Porsche Motorsport.

Les pneus sont marqués par l'organisateur et le marquage peut être contrôlé à tout moment.

L'utilisation de pneus non marqués, le refus de laisser l'organisateur procéder à un contrôle ou le fait de chercher à se soustraire à un contrôle lors des essais chronométrés ou des courses entraîne automatiquement la disqualification de la course correspondante sous réserve de pénalités complémentaires pouvant être décidées par le Directeur de Course.

Les pneus sont libres pour les sessions de roulage non chronométrées organisées par le **PORSCHE CLUB MOTORSPORT** hors **PORSCHE SPRINT CHALLENGE FRANCE** sous réserve d'être de la marque, du type et des dimensions autorisés pour le **PORSCHE SPRINT CHALLENGE FRANCE**.

4.1.5 FREINS

- Groupes 997 et 991 : disques et étriers de dimensions et matériaux conformes au règlement de la Porsche Carrera Cup correspondant au modèle engagé.

Les plaquettes sont libres sous réserve d'avoir des dimensions et une surface de friction identiques à celles autorisées par le règlement de la Porsche Carrera Cup correspondant au modèle engagé.

L'ajout d'un système ABS homologué par Porsche est autorisé.

- Groupe M : dimensions et matériaux libres sous réserve de la conformité au passeport technique de l'auto et d'avoir été utilisés en compétition à l'époque. Les freins en matériau composite sont interdits.

Les plaquettes sont libres.

- Groupe R : dimensions et matériaux conformes à la description technique des voitures fournie par Porsche Motorsport. Les freins en matériau composite sont interdits.

Les durits renforcées sont autorisées.

Le liquide de freins est libre.

4.1.6 TRAINS ROULANTS

- Groupes 997 et 991 : attaches de suspension, bras de suspension, ressorts et amortisseurs de dimensions et types conformes au règlement de la Porsche Carrera Cup correspondant au modèle engagé y compris la garde au sol.
- Groupe M : type et dimensions libres sous réserve de la conformité au passeport technique de l'auto et d'avoir été utilisés en compétition à l'époque.
- Groupe R : attaches de suspension, bras de suspension, ressorts et amortisseurs de dimensions et types conformes à la description technique des voitures fournie par Porsche Motorsport.

Les réglages des suspensions sont libres dans les limites prévues par le constructeur et les orifices de fixation des suspensions d'origine. Toute modification des points de fixation et des éléments de suspension par quelque procédé que ce soit est interdit.

4.1.7 POIDS MINIMAL

- Groupes 997, 991 et R : selon le tableau ci-dessous.

997 phase I	1 170 kg
997 phase II	1 200 kg
991 phase I	1 200 kg
991 phase II	1 200 kg
997 GT3 R	1 200 kg
991 GT3 R	1 220 kg
- Groupe M : poids libre sous réserve de la conformité au passeport technique de l'auto et de correspondre à la fiche d'homologation si elle existe ou au minimum exigé en compétition selon la réglementation de l'époque hors carburant.

4.2 PORSCHE MOTORSPORT SPORT CUP SERIES

4.2.1 CARROSSERIE

- Groupe 996 Cup : matériaux et formes conformes au règlement de la Porsche Carrera Cup correspondant à l'année du modèle engagé.
- Groupe GT4 MR : matériaux et formes conformes au Cayman GT4 Clubsport de série. Le kit GT4 Manthey Racing destiné à l'homologation en catégorie GT4 SRO est autorisé. Dans le cas de l'utilisation du kit GT4 Manthey Racing, celui-ci doit être installé en totalité.
- Groupes GT3, 991 GT3 et GT4 : matériaux, formes et dimensions d'origine.
- Groupe 718 SC : matériaux, formes et dimensions d'origine à l'exception des modifications figurant dans le kit 718 Sport Cup.
- Groupes Classic et GTS : formes de série, matériaux libres.

4.2.2 MOTEUR

Toutes les voitures engagées en **PORSCHE MOTORSPORT SPORT CUP SERIES** doivent être équipées de silencieux d'échappement limitant le bruit à un niveau maximal de 100 dB (A) à 3 800 tr/mn ou 75 % du régime maxi mesuré à l'aide d'un sonomètre placé avec un angle de 45° par rapport

à l'axe du tuyau d'échappement à 50 cm de la sortie de l'échappement et à 50 cm (\pm 10 cm) du sol conformément à la réglementation FFSA en vigueur.

Le liquide de refroidissement est interdit.

- Groupe 996 Cup : système et collecteurs d'admission, collecteurs d'échappement, type et environnement moteur conformes au règlement de la Porsche Carrera Cup correspondant au modèle engagé. Le système d'échappement complet est obligatoire.
- Groupe GT4 MR : systèmes d'admission et d'échappement conformes au Cayman GT4 Clubsport de série. Le kit GT4 Manthey Racing destiné à l'homologation en catégorie GT4 SRO est autorisé. Dans le cas de l'utilisation du kit GT4 Manthey Racing, celui-ci doit être installé en totalité.
- Groupes GT3, 991 GT3 et GT4 : strictement d'origine.
- Groupe 718 SC : strictement d'origine à l'exception des modifications incluses dans la dernière version du kit 718 Sport Cup.
- Groupes Classic et GTS : libre sous réserve que la cylindrée, le type et le matériau du bloc moteur correspondent au modèle de l'auto.

4.2.3 TRANSMISSION

- Groupe 996 Cup : rapports de boîte, rapport de pont, commande et type de boîte conformes au règlement de la Porsche Carrera Cup correspondant au modèle engagé ou au modèle 2004.
- Groupe GT4 MR : conforme au Cayman GT4 Clubsport de série. Le kit GT4 Manthey Racing destiné à l'homologation en catégorie GT4 SRO est autorisé. Dans le cas de l'utilisation du kit GT4 Manthey Racing, celui-ci doit être installé en totalité.
- Groupes GT3, 991 GT3, GT4 et 718 SC : strictement d'origine.
- Groupes Classic et GTS : rapports de boîte et rapport de pont libres. Le type de boîte, la commande de boîte et le nombre de rapports doivent correspondre à l'année et au modèle de la voiture.

4.2.4 JANTES ET PNEUS

- Groupes 996 Cup et GT4 MR : Michelin type N2 en 25/64 R 18 à l'avant et en 27/68 R 18 à l'arrière.
- Groupes GT3, 991 GT3 et GT4 : jantes de série et d'origine Porsche, dimensions des pneus strictement d'origine.
- Groupe 718 SC : jantes de série et d'origine Porsche, pneus Michelin type Pilot Sport Cup 2 en 225/40 ZR 18 à l'avant et en 265/30 ZR 18 à l'arrière.
- Groupes Classic et GTS : dimensions des jantes et pneus identiques à l'origine ou à celles utilisées en compétition à l'époque.

Les pneus utilisés doivent être du type Michelin Pilot Sport Cup 2 sauf pour les groupes 996 Cup et GT4 MR où les pneus Michelin racing de type slick et pluie sont autorisés. Si le Michelin Pilot Sport Cup 2 n'existe pas dans des dimensions compatibles avec la monte d'origine ou utilisée sur l'auto, un autre type de pneus Michelin peut être autorisé par écrit par l'organisateur. Les pneus sont marqués par l'organisateur et le marquage peut être contrôlé à tout moment.

L'utilisation de pneus non marqués, le refus de laisser l'organisateur procéder à un contrôle ou le fait de chercher à se soustraire à un contrôle lors des essais chronométrés ou des courses

entraîne automatiquement la disqualification de la course correspondante sous réserve de pénalités complémentaires pouvant être décidées par le Comité d'Organisation.

Les pneus sont libres pour les sessions de roulage non chronométrées organisées par le **PORSCHE CLUB MOTORSPORT** hors **PORSCHE MOTORSPORT SPORT CUP SERIES** sous réserve d'être de la marque, du type et des dimensions autorisés pour le **PORSCHE MOTORSPORT SPORT CUP SERIES**.

4.2.5 FREINS

- Groupe 996 Cup : disques et étriers de dimensions et matériaux conformes au règlement de la Porsche Carrera Cup correspondant au modèle engagé.
Les plaquettes sont libres sous réserve d'avoir des dimensions et une surface de friction identiques à celles autorisées par le règlement de la Porsche Carrera Cup correspondant au modèle engagé.
- Groupe GT4 MR : conformes au Cayman GT4 Clubsport de série. Le kit GT4 Manthey Racing destiné à l'homologation en catégorie GT4 SRO est autorisé. Dans le cas de l'utilisation du kit GT4 Manthey Racing, celui-ci doit être installé en totalité.
- Groupes GT3, 991 GT3 et GT4 : strictement d'origine. La suppression des tôles de protection des disques est autorisée pour améliorer le refroidissement des freins.
- Groupe 718 SC : strictement d'origine à l'exception des modifications incluses dans la dernière version du kit 718 Sport Cup.
- Groupes Classic et GTS : dimensions et matériaux d'origine ou identiques à ceux utilisés en compétition à l'époque. Les freins en matériau composite sont interdits sauf s'ils étaient montés d'origine sur le modèle de série.

Les plaquettes sont libres.

Les durits renforcées sont autorisées.

Le liquide de freins est libre.

4.2.6 TRAINS ROULANTS

- Groupe 996 Cup : attaches de suspension, bras de suspension, ressorts et amortisseurs de dimensions et types conformes au règlement de la Porsche Carrera Cup correspondant au modèle engagé y compris la garde au sol.
- Groupe GT4 MR : conformes au Cayman GT4 Clubsport de série. Le kit GT4 Manthey Racing destiné à l'homologation en catégorie GT4 SRO est autorisé. Dans le cas de l'utilisation du kit GT4 Manthey Racing, celui-ci doit être installé en totalité. La garde au sol ne doit pas être inférieure au minimum imposé en catégorie GT4 SRO hors ajustements de la BOP.
- Groupes GT3, 991 GT3, et GT4 : strictement d'origine. La garde au sol ne doit jamais être inférieure à 100 mm.
- Groupe 718 SC : strictement d'origine à l'exception des modifications incluses dans la dernière version du kit 718 Sport Cup. La garde au sol ne doit jamais être inférieure à 85 mm.
- Groupes Classic et GTS : libres sous réserve du respect de la configuration et des points d'ancrage d'origine. La garde au sol ne doit jamais être inférieure à 85 mm.

Les réglages des suspensions sont libres dans les limites prévues par le constructeur et les orifices de fixation des suspensions d'origine. Toute modification des points de fixation et des éléments de suspension par quelque procédé que ce soit est interdit.

La garde au sol est mesurée entre le sol et la face inférieure du point le plus bas de fixation des suspensions. Mesures effectuées sur un sol dur et plat en conditions de course, pression des pneus de 2,0 kg, sans pilote à bord.

4.2.7 LEST

Les voitures engagées dans les groupes 996 Cup et GT4 MR doivent être en permanence équipées d'un lest handicap dont les fixations devront être conformes à la définition des articles 257-4-2 ou 258-4-2 de l'annexe j ainsi qu'au dessin 258-5 de l'annexe J 2018. Le poids du lest est laissé à la libre appréciation des concurrents sous réserve que le poids soit supérieur aux valeurs suivantes :

- Groupe 996 Cup : poids d'homologation hors carburant augmenté de 80 kg.
- Groupe GT4 MR : poids d'homologation hors carburant augmenté de 40 kg pour les voitures équipées du kit GT4 Manthey Racing et/ou en configuration GT4 SRO.

4.2.8 POIDS MINIMAL

- Groupe 996 Cup : 1 250 kg lest handicap inclus.
- Groupe GT4 MR : 1 290 kg avec lubrifiants et liquide de refroidissement, hors carburant augmenté de 40 kg pour les voitures équipées du kit GT4 Manthey Racing et/ou en configuration GT4 SRO.
- Groupes GT3, 991 GT3, GT4 et 718 SC : 1 350 kg (996 GT3 phase I), 1 380 kg (996 GT3 phase II), 1 360 kg (996 GT3 RS), 1 395 kg (997 GT3), 1 375 kg (997 GT3 RS phase I), 1 370 kg (997 GT3 RS phase II), 1 360 kg (997 GT3 RS 4.0), 1 430 kg (991 GT3), 1 420 kg (991 GT3 RS), 1 340 kg (GT4), 1 290 kg (718 SC).
- Groupes Classic et GTS : poids libre sous réserve de ne pas être inférieur au poids des 911 Cup de la même génération quand ce modèle a existé, de la conformité au passeport technique de l'auto et de correspondre à la fiche d'homologation si elle existe ou au minimum exigé en compétition selon la réglementation de l'époque.

Les voitures sont pesées sans carburant et sans pilote, avec les fluides au niveau normal de fonctionnement.

4.3 PLOMBAGES

Afin de s'assurer de la conformité des voitures participant aux **PORSCHE MOTORSPORT SERIES** ainsi que l'équité entre concurrents, l'organisateur se réserve le droit d'apposer des plombages sur les éléments suivants sans que cette liste soit limitative :

- Moteur
- Transmission
- Boîtiers électroniques
- Boîte de vitesses
- Echappement
- Combinés ressorts / amortisseurs

Ces plombages sont sous la responsabilité du concurrent et ne doivent en aucun cas être enlevés pour quelque motif que ce soit. Toute voiture participant aux **PORSCHE MOTORSPORT SERIES** doit rester plombée en permanence.

Les interventions sur les éléments plombés ne peuvent être réalisées qu'après accord des commissaires techniques.

ARTICLE 5 : VERIFICATIONS TECHNIQUES ET PENALITES

Lors de chaque meeting, les commissaires techniques des **PORSCHE MOTORSPORT SERIES** sont autorisés à vérifier par tout moyen à tout moment et/ou sur demande du comité d'organisation la conformité des voitures.

A la fin de chaque séance d'essais chronométrés et à l'arrivée de chaque course, un minimum de trois voitures à la discrétion des commissaires techniques sont extraites du parc fermé pour un contrôle technique approfondi.

Le refus de laisser l'organisateur procéder à un contrôle, ou le fait de chercher à se soustraire à un contrôle entraîne automatiquement la disqualification de la course sous réserve de pénalités complémentaires pouvant être décidées par le Comité d'Organisation.

En cas de non-conformité d'une voiture, les pénalités suivantes pourront être demandées par le Directeur de Course sur rapport du commissaire technique :

- Passage en groupe M, R ou GTS ;
 - Annulation des chronos des essais ;
 - Disqualification de la course ;
 - Exclusion du meeting ;
 - Exclusion des **PORSCHE MOTORSPORT SERIES**.
-